



LES SEMENCES FERMÈRES : UN COMBAT TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Jacques Laigneau

LE DROIT ANCESTRAL DES PAYSANS : RESSEMER LEURS SEMENCES FERMIÈRES

Tout a commencé il y a 8 000 ou 10 000 ans quand des humains eurent l'idée qui changea le monde : semer quelques graines, puis vraisemblablement, les regarder pousser, les surveiller, les protéger avec amour, enthousiasme jusqu'à la récolte.

L'agriculture et le paysan étaient nés. L'homme se différenciait radicalement de l'animal en produisant sa nourriture.

Lorsqu'il récolta plus que le nécessaire indispensable à sa famille, d'autres hommes libérés de la cueillette ou de la chasse purent consacrer l'essentiel de leur temps à d'autres activités et l'on bâtit des villes. Ainsi naquirent notre civilisation, nos cultures dont l'agriculture est partie intégrante et constitutive.

A Châteauneuf les Martigues (Bouches du Rhône) on trouva, lors de fouilles, au début des années 90 des grains de blé et d'orge datés de 6 000 ans et ressemblant déjà beaucoup à ceux d'aujourd'hui. Six mille ans que le paysan modèle les paysages de nos provinces, le merveilleux jardin français.

Et tout est parti d'une semence ! Sans semence, pas de paysan; notre civilisation n'existerait pas. La terre ne serait peuplée que de nomades et de chasseurs.

Cette graine menue, apparemment inerte, fragile, qui ressemble davantage à un petit gravier qu'à une plante, contient en elle une force extraordinaire, colossale et mystérieuse : la vie qu'elle transmet aux végétaux.

Graine immortelle puisqu'elle ne meurt qu'en apparence, ressuscitant sous une forme nouvelle avec des racines, des tiges, des feuilles, des fleurs qui redonnent d'autres graines et ainsi de suite. A partir d'un seul grain de blé on peut en quelques années parvenir à nourrir le monde.

Utilisant cette faculté merveilleuse de pouvoir ressemer et reproduire leur récolte les paysans ont ainsi patiemment, d'année en année, de

siècle en siècle et de millénaire en millénaire, choisi attentivement parmi les “populations” existantes des graines toujours meilleures et plus productives cultivées avec soin. Empiriquement, ils ont de cette façon “sélectionné” les plantes, à partir des “espèces” déterminées par la nature, par exemple : le blé, l’orge, l’avoine, le maïs etc.

Suivant les sols et les climats les comportements des plantes diffèrent. Si on ajoute à cette multitude de situations diverses, l’influence des millions de choix faits par les agriculteurs de génération en génération, l’on aboutit à de très grandes variations à l’intérieur d’une même espèce. C’est ce qu’on appelle les “variétés”. Des grains de l’espèce blé donneront toujours du blé mais les plantes issues de différentes variétés de ce blé pourront être plus ou moins résistantes au froid, à la chaleur, à la verse, taller davantage, avoir ou non des épis barbus, des grains ronds ou allongés, gros ou petits, donnant une farine plus facile à panifier etc.

Cette extraordinaire diversité, “la biodiversité” fruit de l’évolution des espèces et du travail des paysans durant plusieurs millénaires est une richesse inestimable qui appartient à l’ensemble de l’humanité. Elle est incontestablement le patrimoine mondial le plus précieux duquel dépendent notre vie et celle des générations futures.

Or, elle est aujourd’hui gravement menacée par la “guerre des semences”. Que s’est-il donc passé ?

LES PREMIERS SEMENCIERS

Au début du XIX^e siècle des agriculteurs anglais observèrent que des plantes de blé, d’orge ou d’avoine conservaient leurs caractéristiques d’une génération à l’autre, à condition qu’elles soient issues d’un même grain ou d’un même épi.

Donc au lieu de prélever une partie de la récolte de ce qui n’était jusqu’alors que des “populations” de plantes (c’est-à-dire un mélange de variétés se ressemblant mais avec toutefois quelques différences) on eut l’idée d’isoler quelques-uns des plus beaux épis et de semer leurs grains. En multipliant plusieurs années de suite ces grains on obtint des “lignées” pratiquement pures ayant toutes le même “génomé” et se reproduisant de façon identique. Cette technique mise au point vers les années 1836 par MM Le Couteur et La Gasca fut pour la première fois exploitée commercialement par un Anglais, le major Hallet, qui fit paraître en 1861 dans “The Times” la première publicité pour une variété de blé.

On peut considérer Hallet comme le père des “semenciers”.

Les paysans qui depuis des millénaires ressemaient des grains de leur propre récolte (ce que l'on appelle des "**semences fermières**") ou qui procédaient parfois à des échanges entre voisins, eurent alors la possibilité d'aller acheter des semences chez des gens qui se spécialisèrent dans un travail de sélection des végétaux.

La technique de la création de lignées à partir de l'isolement d'une plante est toujours à la base de la sélection moderne.

Aujourd'hui on comprend aisément que si l'on reproduit toujours la même plante on ne progresse plus.

Les "**sélectionneurs**" eurent alors l'idée de croiser entre elles des lignées. Chacun fit donc sa propre cuisine, croisant et recroisant, produisant ainsi de nouvelles lignées et de nouvelles variétés plus productives qu'ils baptisèrent du nom de leur choix et vendirent aux agriculteurs.

Il faut d'ailleurs rendre hommage à ces agronomes sélectionneurs passionnés par leur travail et dont la patience, les compétences et le don d'observation rendirent de grands services à l'agriculture.

Les céréales blé, orge, avoine pouvant se reproduire sans perte de rendement, les "**obteneurs**", (c'est à dire les gens qui créent, obtiennent une variété nouvelle bien fixée) eurent à faire face à la menace de concurrences malhonnêtes d'autres sélectionneurs susceptibles de reproduire leurs variétés et de les revendre à leur place.

Dans les années 30 un système de protection de l'obteneur fut mis en place pour interdire la commercialisation de ses variétés sans son autorisation.

La rémunération du semencier s'établit en concertation avec les agriculteurs. Le prix de la semence devant être raisonnable sous peine de dissuader les éventuels acquéreurs.

Puis les coopératives et les négociants en grains eurent l'idée de multiplier ces semences pour les vendre à leurs adhérents ou clients. Ils versèrent alors des "**redevances**" aux obteneurs sur chaque quintal de "semence reproduite" et offrirent des "**contrats de multiplication**" à des agriculteurs qui devinrent alors des "**multiplicateurs**" rémunérés généralement par une majoration de 10 % du prix de la récolte contractuelle qu'ils doivent livrer intégralement à l'organisme qui leur a offert le contrat. Petit à petit les combattants se dessinent.

LE MAÏS HYBRIDE

Si le blé, l'orge, l'avoine ;.. se reproduisent de façon consanguine sans perte de rendement il n'en est pas de même du maïs. La nature est ainsi faite que les céréales sont "**autogames**" c'est-à-dire qu'elles se

reproduisent elles mêmes, chaque fleur possède son pistil et ses étamines et s'autoféconde ; **elle est à la fois mâle et femelle**. Si l'on prend un épi de blé à la récolte on voit que chaque grain est enfermé dans des petites peaux que l'on appelle la balle. Chaque petite coupelle qui entoure le grain est d'abord une fleur qui après autofécondation donne naissance au grain qui prend toute la place à l'intérieur. Le maïs lui, est "**allogame**". Si l'on regarde un pied de maïs adulte on remarque en haut de la tige comme un toupet c'est la fleur mâle qui produit le pollen. Au milieu de la plante se trouve la fleur femelle qui après avoir été fécondée donne l'épi dont chaque grain correspond à la fécondation d'un ovule.

Sauf accident, (insectes, tempête) **la fécondation du blé est directe**, protégée par les glumes et glumelles qui deviennent la balle ; alors que l'on comprend fort bien que **la fécondation du maïs sera toujours, dans la nature, plus ou moins "croisée"**, chaque grain pouvant avoir été fécondé par du pollen provenant du même pied ou d'autres pieds après avoir été transporté par le vent. **Le maïs est donc naturellement "hybride"**, c'est-à-dire croisé, et sur un même épi l'on peut trouver des grains de pères différents. Les populations de maïs étaient donc très diversifiées et il était difficile de les fixer.

La culture de plantes isolées ayant réussi en céréales on eut l'idée d'essayer la même chose en maïs en enveloppant la plante pour que sa fleur femelle ne soit fécondée que par le pollen de sa fleur mâle. Au bout de six générations on considère qu'on obtient ainsi une lignée fixée. Seulement, manque de chance, la nature qui fit le maïs allogame n'est pas d'accord avec le choix qu'on lui impose et elle réagit à cette **consanguinité forcée par une importante chute de rendement**. Dès 1908, l'Américain G. Shull écrivait "*la détérioration a été universellement constatée sur du maïs autofécondé*". Donc impossible de multiplier ces lignées comme pour le blé.

C'est alors que cet échec, qui de surcroît entraînait **une perte considérable de biodiversité**, devint grâce au génie malhonnête de deux généticiens américains East et Shull un extraordinaire succès commercial. En croisant deux lignées pratiquement pures et donc déprimées, ils obtinrent des plantes normales "hybrides" ; mais ces enfants étaient tous frères puisque issus du croisement entre les mêmes parents. Il en résulte deux conséquences fondamentales.

- le sélectionneur qui possède les deux lignées parentales obtient en les croisant une semence fixée qu'il est seul à pouvoir produire
- les grains étant tous frères ne peuvent être ressemés après la récolte par le paysan à cause de l'effet détériorateur dû à la consanguinité, contrairement au blé ainsi que nous venons de le voir.

Donc l'agriculteur maïsiculteur est obligé d'acheter sa semence tous les ans !

East et Shull ont très vite compris l'aubaine, se sont entendus pour peser de tout leurs poids sur les scientifiques de l'époque et pour expliquer la réussite de leur méthode inventèrent l'explication de "l'effet hybride", le fameux "phénomène d'Hétérosis" que l'on enseigne toujours dans les écoles et qui n'est qu'une formidable supercherie.

En effet tous les grains sont bien hybrides puisque résultant du croisement de deux lignées pures, mais ils ont tous les mêmes parents, ce sont des jumeaux. Ils ont le même génome. **Donc dans le champ de maïs "hybride" version Schull il n'y a en réalité qu'un seul hybride, un génome unique, ce qui est le contraire de l'hybridation naturelle.** Tous les pieds, leurs épis et leurs grains seront génétiquement identiques ; tandis que dans un champ ensemencé avec une population naturelle tous les pieds et les grains sont des hybrides différents (à titre d'information, un hectare de maïs de 80 000 pieds peut produire 24 millions de grains).

Vendre du maïs sous prétexte qu'il est hybride c'est à peu près la même chose que de vendre du sable au Sahara !

Saluons ici au passage le courage et l'honnêteté de J.-P. Berlan, Directeur de Recherches à l'INRA, qui est un des rares scientifiques à oser contester publiquement ce fameux phénomène d'Hétérosis qu'il qualifie *"d'inexpliqué et inexplicable"* et de *"théorie biologique mystificatrice"*. Il invente le terme de *"Stérifix"* pour remplacer "hybride" tel qu'il est compris dans ce mode de sélection qui de fait réussit à fixer un processus de stérilisation par la consanguinité.

En 1922 Henry Cantwell Wallace, Ministre de l'Agriculture des USA, imposa aux sélectionneurs nord-américains de maïs, la technique des hybrides et en 1926 son fils Henry A. Wallace fonda "Pioneer" société qui devint le plus grand producteur de semences de maïs du monde et qui vient d'être achetée par Dupont pour 10 milliards de dollars.

Ajoutons que ce type de sélection développé pour empêcher les paysans de ressemer leurs semences ne peut pas être théoriquement le meilleur puisqu'il détruit un nombre considérable de combinaisons naturelles.

Aujourd'hui avec le recul de plus de 40 ans de culture du "maïs hybride" en France nous pouvons, chiffres à l'appui, prouver que les paysans ont bien été floués, car les rendements français en blé ont progressé davantage que ceux du maïs. Au début des années 60 il se cultivait encore dans le Sud Ouest de la France du maïs à gros grains blancs appelé "dent de cheval". Il s'agissait d'une vieille population qui donnait des rendements supérieurs au blé (30 à 40 quintaux contre 20 à 30 quintaux). Lorsque arrivèrent les hybrides américains qui "rendaient" une dizaine de quintaux de plus, les agriculteurs abandonnèrent ces vieilles populations et achetèrent leur semence tous les ans.

Or les statistiques de l'ONIC prouvent que depuis 40 ans le blé a progressé davantage que le maïs :

1960 : rendement moyen du blé en France 25,4 q / ha, maïs 34 q / ha.

1998 : blé 77,4 q / ha, maïs 84,4 q / ha.

Pour éviter les erreurs dues à une année peut-être exceptionnelle nous avons comparé les moyennes des années 60 avec celles des années 90.

Année 60 : blé 30,94 q / ha

Maïs 37,09 q / ha

Le maïs produisait 19,9 % de plus que le blé

Année 90 : blé 68,29 q / ha

Maïs 77,51 q / ha

Le maïs ne dépasse plus le blé que de 13,5 %.

Le rendement du blé entre ces deux périodes a été multiplié par 2,207 (sans phénomène d'hétérosis !!!) et celui de maïs seulement par 2,089.

C'est l'**escroquerie du siècle**, car les paysans ne peuvent ressemer leur récolte et sont obligés d'acheter tous les ans leur semence à des prix devenus exorbitants.

Au lieu de semer 20 ou 30 kg par hectare de leur maïs récolté (aujourd'hui valant 20 F à 30 F) ils sont obligés d'acheter 900 F de semence. Compte tenu des dépenses de traitement des semences, on peut estimer à environ 800 F par hectare le surcoût. Sachant qu'il se cultive à peu près en France 1,8 millions d'hectares de maïs récolté pour le grain et 1,4 millions d'hectares destinés à l'ensilage le montant global annuel de l'escroquerie représente environ 800 F x 3,2 millions d'ha = 2,56 milliards de Francs pour notre seul pays. !!!

Profitant de ce marché devenu captif, les semences de maïs sont vendues aujourd'hui au minimum 30 fois plus cher que le grain d'une récolte ordinaire alors que le rapport n'est à peu près que de 3 pour le blé !!!

Cette "réussite" a largement contribué à ouvrir les esprits : il y a indiscutablement beaucoup d'argent à gagner si l'on réussit à empêcher les paysans de ressemer leurs semences fermières...

On est aux antipodes de l'agronome sélectionneur du début du XX^e siècle, homme avant tout passionné par son travail et soucieux d'œuvrer pour le bien public...

La possibilité de réaliser des profits énormes attire les convoitises.

LA GUERRE DES SEMENCES

L'objectif de "la guerre des semences" est clair : il s'agit d'abord de déposséder les paysans de leur droit ancestral, de supprimer les semences fermières. Après, il n'y a plus qu'un pas pour posséder "l'arme alimentaire".

Les moyens mis en œuvre sont à la fois :

- biologiques ("hybrides", transgénèse)
- législatifs (interdire de ressemer les récoltes par la loi, par des brevets, par l'obligation d'acheter des "semences certifiées" pour toucher la prime ou par des taxes sur les semences fermières)
- commerciaux (refus de vendre aux agriculteurs des produits chimiques pour traiter leurs semences, intégration dans les filières où sous prétexte de traçabilité, on oblige les cultivateurs à utiliser des "semences certifiées")

Cela fait beaucoup pour les paysans pris dans un étau qui se resserre sans cesse et les oblige à combattre sur de nombreux "fronts".

Nous ne reviendrons pas sur les "hybrides" qui réussirent le hold up parfait puisque les agriculteurs se firent déposséder sans même sans rendre compte avec l'assentiment de tous les scientifiques. Il n'y eut donc pas de combat.

Aujourd'hui le tournesol est lui aussi devenu "hybride" et procure aux semenciers des bénéfices supérieurs à ceux du maïs.

Fort heureusement pour les paysans, le blé résiste aux tentatives d'hybridation et la moitié des ensemencements en céréales à paille se font encore avec des semences fermières.

Chronologiquement le début des hostilités se situe en 1961.

Nous avons vu qu'au début des années 30 les semenciers inquiets d'être copiés ou dépossédés par des concurrents avaient mis en place un système de protection.

Puis progressivement on contrôla la qualité des semences produites qui durent obtenir un "certificat d'obtention" pour pouvoir être commercialisées (d'où le nom de "semences certifiées" par opposition aux semences fermières).

Après la guerre de 40, avec l'explosion des techniques, la production de semences prit un caractère nettement industriel. L'idée de profit devint prédominante.

L'UPOV

Vers la fin des années 50 les semenciers voulurent contrôler davantage les semences et protéger leurs découvertes. En 1961 fut signée à Paris la convention de l'UPOV (Union pour la Protection des Obtentions Végétales). qui n'interdisait pas les semences fermières mais réduisait le droit ancestral de l'agriculteur à une dérogation du droit de l'obteneur !

Cette convention signée par les 6 pays fondateurs de l'UE fut ensuite ratifiée en 1970 et transposée dans la loi française. Les semenciers exercèrent alors des pressions contre les trieurs à façon.

LES TRIEURS À FAÇON

La pratique du triage à façon concerne environ 40 % des semences de céréales.

Elle permet aux agriculteurs, qui n'ont pas les moyens d'acheter un matériel spécial, de faire trier (nettoyer et calibrer) leurs semences fermières par des entrepreneurs spécialisés.

En 1987 les obtenteurs attaquèrent les trieurs à façon devant les tribunaux et obtinrent une condamnation pour contre façon.

Cette jurisprudence leur permit le 4 Juillet 1989 de signer avec les Pouvoirs Publics un accord interdisant le triage à façon.

LA CNDSF : (COORDINATION NATIONALE POUR LA DÉFENSE DES SEMENCES FERMIERES)

Cette décision qui privait de leur travail beaucoup de petites entreprises et nuisait aux semences fermières suscita une vive réaction des trieurs à façon et des syndicats agricoles autres que la FNSEA qui fondèrent en commun la CNDSF. Cette Coordination lutte depuis dix ans pour la défense du droit ancestral des agriculteurs.

Elle comprend aujourd'hui : la Confédération Paysanne, La Coordination Rurale, la FNAB (Fédération nationale de l'agriculture biologique), le Modéf et le syndicat des trieurs à façon qui grâce à l'action initiale purent survivre.

En 1991, la CNDSF réussit en se rendant à Genève à une réunion organisée par l'UPOV à faire avorter une nouvelle tentative des obtenteurs pour faire interdire l'utilisation des semences de ferme et obtint a contrario une reconnaissance officielle et internationale de ces semences.

A partir de 1992, la Commission Européenne mit en chantier la transcription de l'UPOV dans le droit européen. Les semenciers revinrent à la charge. La CNDSF put se faire entendre et seule défendit les agriculteurs.

Depuis, avec la nouvelle PAC, la mondialisation et la concentration galopante des coopératives et des firmes agrochimiques, tout s'accélère et les attaques fusent de tous côtés.

L'ÉVOLUTION DES COOPÉRATIVES AGRICOLES

Les coopératives agricoles qui ne cessent de grossir investissent elles aussi beaucoup dans la production de semences. Insensiblement leurs intérêts devinrent contraires à ceux de leurs adhérents qui maintenant ne les contrôlent plus. Pire encore : les présidents de ces grosses coopératives étant généralement des leaders du syndicat monopoliste : la FNSEA, ce syndicat privilégia l'intérêt des coopératives aux dépens de celui des agriculteurs.

Ainsi par exemple, le Président de l'AGPM (Association des producteurs de maïs) était aussi président de la coopérative de Pau, plus gros acheteur de maïs et plus grand producteur de semences de cette plante en France ! C'est la raison pour laquelle la FNSEA et ses satellites AGPB, AGPM et Fop etc. ont pris nettement position en faveur des semenciers.

LES TAXES SUR LES SEMENCES FERMÈRES

C'est ainsi que tout cet "appareil professionnel agricole" donna son accord aux obtenteurs français qui par l'intermédiaire de leur association (la SICASOV) réclamaient à l'État la fixation d'une redevance sur chaque quintal de semence fermière utilisée sous le prétexte de "*financer leur recherche très profitable à l'ensemble des agriculteurs*". Le projet de loi n°145 présenté au Sénat en décembre 96 fait état d'un consensus entre SICASOV, GNIS, AGPB, FFCAT (fédération des coopératives) et FNSEA.

Il est évident que plus la taxe sera élevée plus les paysans seront incités à abandonner leurs semences fermières pour acheter des semences certifiées.

Il est curieux de constater que les deux premières générations de petits sélectionneurs arrivaient à financer leurs recherches tandis que les firmes actuelles sollicitent des taxes ... cela devient d'ailleurs franchement ridicule lorsque l'on voit les sommes colossales que les multinationales dépensent pour la recherche et la commercialisation des plantes transgéniques.

LES PLANTES TRANSGÉNIQUES ET LES BREVETS SUR LE VIVANT

Je ne m'étendrai pas sur les risques d'allergie ou de pollution irréversible de la nature ou de création de nouveaux éléments pathogènes ce n'est pas le sujet ici traité.

Dès 1996, nous avons alerté l'opinion publique contre les semences transgéniques et invité J.-M. Pelt et M.-J. Nicoli au congrès de la Coordination Rurale en décembre à Melun, au cours duquel nous avons demandé un moratoire au nom du "**Principe de Précaution**" et la création d'un **comité d'éthique**, car nous sommes hélas bien obligés de constater que les moyens mis en œuvre par l'industrie agrochimique sont considérables et que les experts aussi bien que les Pouvoirs Publics ont bien du mal à résister à leurs arguments. (cf les milliards de dollars investis par Monsanto).

Pour rentabiliser ces investissements énormes les firmes n'ont pas d'autre moyen que de s'accaparer toutes les semences. Elles doivent donc empêcher l'usage des semences fermières, et pour cela revendiquer le droit de **breveter le vivant**.

Depuis 1980, c'est possible aux Etats-Unis et Monsanto est actuellement en procès avec environ 500 fermiers américains qui auraient ressemé du soja génétiquement modifié.

Si le brevet sur le vivant était définitivement admis à l'OMC nous connaîtrions une situation nouvelle inouïe, inqualifiable, dantesque, apocalyptique où une poignée d'hommes possèderaient le monde et la vie. Il leur suffirait d'introduire un petit gène dans une plante pour se l'accaparer. On imagine la perte effrayante de biodiversité donc les risques terribles d'épidémies, de famine etc...

Sans compter que ces chimistes qui ne reculent devant rien seront fortement tentés de sélectionner des plantes gourmandes en produits phytosanitaires et tant pis si la santé des peuples se dégrade (je n'ose pas dire tant mieux !...) puisqu'ils fabriquent aussi les médicaments !

TERMINATOR

La preuve qu'ils ne reculent devant rien c'est Terminator. L'arme absolue ! Les "hybrides" font figure "d'enfants de chœur" ! Plus question de ressemer même si c'est défendu... La mort est programmée les grains récoltés ne germeront plus ! Monsanto a dépensé 4 milliards de dollars pour acheter à "Delta and Pine Land" le pouvoir de stériliser les plantes, le droit de tuer la vie !!!

Sous la pression de l'opinion publique le monstre vient de reculer, Terminator est en prison. Cela ne nous suffit pas, nous voulons et nous devons tous ensemble obtenir sa mort !.

Le refus de vente des produits de traitement des semences aux agriculteurs

Cependant couverts par le fracas du combat des OGM, les prédateurs, agissant dans l'ombre, poursuivent la lutte contre les semences fermières, et la CNDSF doit continuer à faire face à des attaques de plus en plus rapprochées. La SICASOV revendique toujours ses taxes et écrit à tous les céréaliers pour les engager à payer.

Trois sociétés refusent de vendre des produits de traitement (Novartis avec Austral, Bayer avec Gaucho et Agr Evo avec Jockey) dans l'espoir d'inciter les paysans à acheter des semences certifiées traitées contre les insectes (Austral et Bayer) ou contre le piétin verse (Jockey).

La CNDF (toujours elle !) a attaqué en justice Novartis et obtenu une victoire retentissante qui oblige Novartis à livrer du produit aux agriculteurs. Le Petit Poucet a vaincu l'ogre.

LA QUALIFICATION DES RÉCOLTES DANS LES FILIÈRES

Malheureusement le combat sera plus difficile à gagner contre les trahisons de notre propre profession qui ne jure plus que par **“les filières”** (c'est à dire tout le processus de fabrication d'un produit depuis la culture jusqu'à la vente) elle veut y intégrer les agriculteurs qui, pour les besoins impératifs de la **“traçabilité”** devront *“utiliser des semences certifiées base d'une qualification fiable des récoltes”* c'est ainsi que se termine l'accord que la FNSEA et les coopératives ont passé avec la SICASOV le 23/08/99. Accord qui reconnaît également la légitimité d'une taxe sur les semences au nom d'une *“obligation légale du financement de la recherche”* !...

Le plus bel exemple de l'intérêt de la **“filière”** nous est donné cette année par la production de soja non OGM : **“La profession”** jusque là très favorable aux OGM (Organismes Génétiquement modifiés) a pris conscience qu'il pouvait être profitable de créer une filière de soja non OGM qui devrait se vendre plus cher compte tenu des désirs des consommateurs qui n'ont guère à leur disposition que du soja OGM, américain, car il faut le savoir, l'Europe est gravement déficitaire en oléoprotéagineux. Nous ne produisons que 20 % de nos besoins en protéines végétales et c'est là un des grands scandales de la PAC qui bouleverse notre agriculture.

Donc les coopératives ont proposé aux agriculteurs de produire du soja non OGM dont le prix serait majoré de 15 F/q. Mais traçabilité oblige, il faut utiliser des semences certifiées.

Résultat : le paysan est perdant !

En voici la preuve :

Culture traditionnelle :

Récolte 30 q/ha

Prix de vente $110 \text{ F/q} \times 30 = 3\,300 \text{ F/ha}$

Semences fermières $75 \text{ kg} \times 1,10 \text{ F} = 82,50 \text{ F/ha}$

Marge / ha $3\,217,50 \text{ F}$

“Filière” non OGM

Récolte $30\text{q} \times 110 \text{ F} = 3\,300 \text{ F}$

Prime non OGM $30\text{q} \times 15 \text{ F} = 450 \text{ F}$

Semences fermières 700 F/ha

Marge / ha $3\,050 \text{ F}$

Le cultivateur perd 167,50 F par hectare. “La filière” justifie son nom : elle le rendra mince comme un fil.

Et ce n’est pas tout : “la meilleure” ?

Les semences certifiées viennent d’Amérique !!! qui nous inonde de soja OGM depuis 3 ans alors que nos semences fermières antérieures à cette invasion ont infiniment plus de chances d’être non OGM !!! C’est ubuesque.

Il faut absolument dénoncer cette prétendue qualification d’une récolte en fonction de l’utilisation ou non des semences certifiées. C’est encore un moyen malhonnête exercé contre les semences de ferme et ceci pour plusieurs raisons.

- La récolte s’apprécie par l’état des grains récoltés et non semés qui ont disparu et pour lesquels de toutes façons l’on est bien obligé de faire confiance au paysan, on juge un reproducteur à ses fruits et non l’inverse. Il existe aujourd’hui des moyens très précis et scientifiques pour qualifier les récoltes, moyens qui renforcent la compétence des acheteurs.

- Quelle que soit la semence employée la récolte dépend surtout du travail du paysan et des conditions climatiques. Seule l’espèce est absolument fixée.

- Si la qualité de la semence détermine la qualité de la récolte pourquoi alors laisse-t-on le paysan seul responsable de cette récolte. Ce serait merveilleux de pouvoir acheter une semence qui garantirait une bonne récolte !

L’obligation d’acheter des semences certifiées pour toucher la prime PAC.

C’est ce qu’il faudrait arriver à faire comprendre à la Commission de Bruxelles et du Ministère de l’agriculture français qui viennent de nous poignarder dans le dos.

Invoquant justement cette nécessité au nom de l'intérêt public (les mauvais coups se font toujours au nom de l'intérêt public) d'utiliser des semences certifiées pour obtenir des récoltes de qualité, l'on a rendu obligatoire de semer des semences certifiées de blé dur pour toucher la prime PAC.

Il faut savoir que depuis 1992, la PAC (Politique Agricole Commune) a adopté le principe du *deficiency payment* qui consiste à abaisser les prix au niveau du cours mondial, (c'est à dire en dessous du prix de revient), et à compenser la perte de revenu par une "prime compensatoire". Donc sans prime pas de revenu.

Nous avons dit que Terminator était l'arme absolue mais tant que nous pouvons utiliser nos semences fermières nous pouvons résister, le refuser et donc le tuer.

Tandis que si les Pouvoirs Publics entrent dans le jeu des transnationales et nous coupent les vivres, nous sommes fichus.

Le plus ignoble c'est que simultanément dans cette affaire du blé dur, l'on apprenait la sortie d'un règlement européen repris par la loi française autorisant l'utilisation de blé tendre ou de mélange blé dur - blé tendre pour faire des nouilles !!!

Une fois de plus la CNDFSF est seule à lutter et nous avons attaqué en conseil d'Etat l'arrêté ministériel qui lie l'octroi des primes à l'utilisation de semences certifiées.

Le blé dur bio va devenir impossible à cultiver puisqu'il n'y a pas de semence certifiée. Si par malheur nous perdons le procès en cours, les Pouvoirs Publics auront la possibilité de supprimer le droit ancestral des paysans. Il faudra alors avoir recours aux "droits de l'homme"

LES RAISONS D'ESPÉRER

Les semences fermières défendues par la CNDSF sont le dernier bastion de la résistance contre l'accaparement du vivant par les transnationales qui transformeraient les agriculteurs en esclaves et les consommateurs en cobayes. Qui tient les semences peut posséder "*l'arme alimentaire*" et donc le Monde.

La liberté des semences fermières doit être reconnue et protégée. Nous défendons aussi les semences "bio" qui sont très menacées;

Tout le monde aujourd'hui doit avoir conscience de l'enjeu immense du combat pour les semences fermières qui seules peuvent empêcher une réduction dramatique de la biodiversité et une confiscation de la vie.

C'est non seulement notre vie qui est menacée mais aussi celle de centaines de millions de petits paysans des pays du Tiers Monde et l'avenir des générations futures.

Cependant la formidable victoire remportée par l'opinion publique dans le combat des OGM est aussi un succès considérable de la démocratie.

Fort de ce succès, nous devons tous ensemble exiger que soient interdits les brevets sur le vivant. Aucun gène n'a été inventé, tout a été donné gratuitement par la nature et les semenciers actuels ont bénéficié du travail millénaire des paysans.

Le vivant doit être déclaré "patrimoine mondial" et comme tel non brevetable.

Nous devons aussi donner à la recherche publique les moyens de travailler librement dans l'intérêt général.

Le seul contrepoids à la puissance des transnationales capable d'acheter experts et politiques c'est le peuple. Le combat pour les semences fermières est plus que jamais d'actualité.

Il faut donc organiser partout la résistance et mobiliser l'opinion publique, c'est urgent.

La constitution, samedi 4 novembre à Paris, d'une coordination européenne pour la défense des semences fermières, à l'initiative de la CNDSF est un événement important

En voyant ce qui s'est passé à Seattle nous avons de bonnes raisons d'espérer.

Jacques LAIGNEAU

**Président d'honneur
de la Coordination Rurale**

PS Nous apprenons que des archéologues anglais (Gordon Hillman et son équipe) auraient découvert en Syrie, à Abou Houraya sur le moyen Euphrate, des grains de blé et de seigle vieux de 13 000 ans. Ils auraient également trouvé, dans des couches de terrains superposées, des graines sauvages maigres et rabougries, progressivement remplacées par des graines plus charnues, démontrant ainsi une véritable sélection (Science et Avenir, décembre 1999).